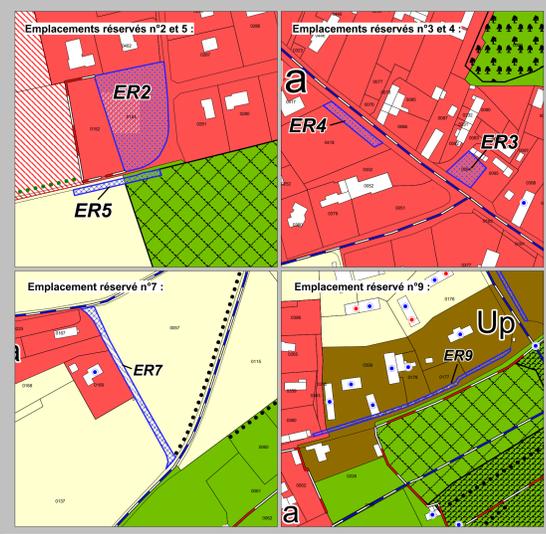




ELABORATION DU PLU :  
Prescrite le 21/12/12  
Enquête publique du 28/09/17 au 26/09/17 inclus  
Approbation par délibération du 18/12/17

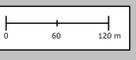
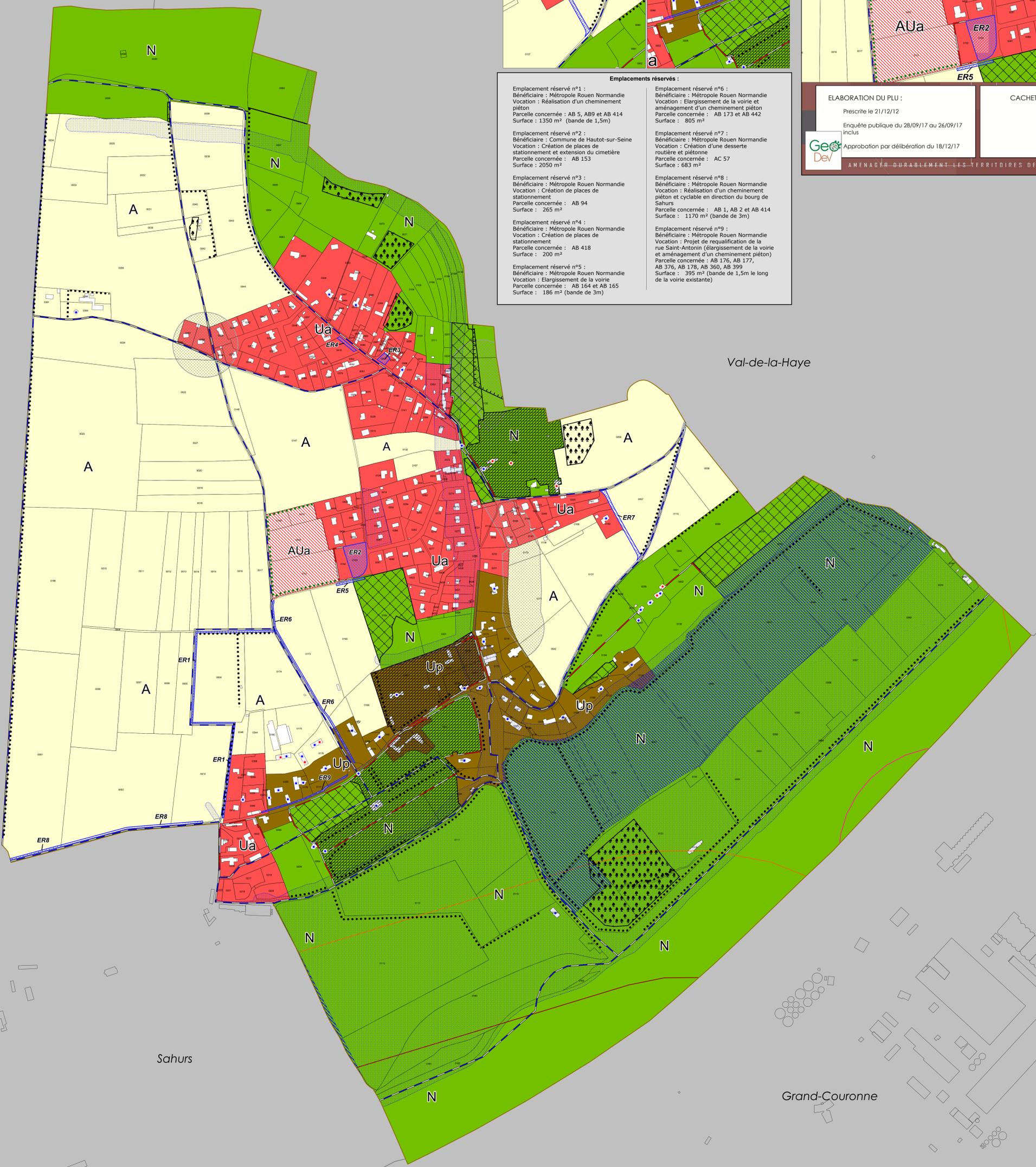
CACHET

GeoDev  
AMENAGER DURABLEMENT LES TERRITOIRES DE DEMAIN



**Emplacements réservés :**

<p><b>Emplacement réservé n°1 :</b> Bénéficiaire : Métropole Rouen Normandie Vocation : Réalisation d'un cheminement piéton Parcelle concernée : AB 5, AB9 et AB 414 Surface : 1350 m<sup>2</sup> (bande de 1,5m)</p>	<p><b>Emplacement réservé n°6 :</b> Bénéficiaire : Métropole Rouen Normandie Vocation : Elargissement de la voirie et aménagement d'un cheminement piéton Parcelle concernée : AB 173 et AB 442 Surface : 895 m<sup>2</sup></p>
<p><b>Emplacement réservé n°2 :</b> Bénéficiaire : Commune de Hautot-sur-Seine Vocation : Création de places de stationnement et extension du cimetière Parcelle concernée : AB 153 Surface : 2050 m<sup>2</sup></p>	<p><b>Emplacement réservé n°7 :</b> Bénéficiaire : Métropole Rouen Normandie Vocation : Création d'une desserte routière et piétonne Parcelle concernée : AC 57 Surface : 683 m<sup>2</sup></p>
<p><b>Emplacement réservé n°3 :</b> Bénéficiaire : Métropole Rouen Normandie Vocation : Création de places de stationnement Parcelle concernée : AB 94 Surface : 265 m<sup>2</sup></p>	<p><b>Emplacement réservé n°8 :</b> Bénéficiaire : Métropole Rouen Normandie Vocation : Réalisation d'un cheminement piéton et cyclable en direction du bourg de Sahurs Parcelle concernée : AB 1, AB 2 et AB 414 Surface : 1170 m<sup>2</sup> (bande de 3m)</p>
<p><b>Emplacement réservé n°4 :</b> Bénéficiaire : Métropole Rouen Normandie Vocation : Création de places de stationnement Parcelle concernée : AB 418 Surface : 200 m<sup>2</sup></p>	<p><b>Emplacement réservé n°9 :</b> Bénéficiaire : Métropole Rouen Normandie Vocation : Projet de requalification de la rue Saint-Antoine (élargissement de la voirie et aménagement d'un cheminement piéton) Parcelle concernée : AB 176, AB 177, AB 376, AB 178, AB 360, AB 399 Surface : 395 m<sup>2</sup> (bande de 1,5m le long de la voirie existante)</p>
<p><b>Emplacement réservé n°5 :</b> Bénéficiaire : Métropole Rouen Normandie Vocation : Elargissement de la voirie Parcelle concernée : AB 164 et AB 165 Surface : 186 m<sup>2</sup> (bande de 3m)</p>	



- Éléments de contexte :**
- Limite communale
  - Commune limitrophe
- Caractérisation des zones et secteurs**
- Zone Urbaine :**
- Ua : secteur Urbain Central
  - Up : secteur Urbain Patrimonial
- Zone A Urbaniser :**
- AUa : secteur A Urbaniser résidentiel
- Zone Naturelle :**
- N : zone Naturelle stricte
- Zone Agricole :**
- A : zone Agricole stricte

- Patrimoine bâti et naturel**
- Espace boisé classé au titre des articles L113-1 et L113-2 du CU
  - Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du CU
  - Parc remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du CU
  - Verger identifié au titre de l'article L151-23 du CU
  - Alignement boisé existant identifié au titre de l'article L151-23 du CU
  - Alignement boisé à créer identifié au titre de l'article L151-23 du CU
  - Mur existant identifié au titre de l'article L151-19 du CU
  - Élément du patrimoine identifié au titre de l'article L151-19 du CU
  - Bâtiment pouvant changer de destination en zone A et N
- Emplacement réservé**
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU

- Cheminevements**
- Sentier piétonnier ou itinéraire cyclable à conserver au titre de l'article L151-38 du CU
- Ressource en eau**
- Périmètre de protection éloigné du captage de Val-de-la-Haye
- Risques naturels et technologiques**
- Zone de risque liée à la présence d'un indice de cavité souterraine
  - Enveloppe des zones soumises au risque inondation  
Se reporter au plan intitulé "Annexe au règlement graphique : zones de risque liées au ruissellement et au débordement de cours d'eau"
  - Zone d'effets des ICPE "A" (A-D) - Zone d'effets létaux significatifs - A à D - Zeis et zone des premiers effets létaux (A à D - Zpel)
  - Zone d'effets des ICPE "A" (A-D) - Zone d'effets irréversibles - A à D - Zei
  - Zone d'effets des ICPE "A" (E) - Zone des effets indirects - E - Zbvp